

Publié le 13 février 2009 à 09h32 | Mis à jour à 09h35

## Le projet de plate-forme flottante abandonné au lac Bowker



Pierre Dépôt  
Archives La Tribune, Frédéric Côté



**Albert Bérubé**

La Tribune

(SHERBROOKE) Le projet de plate-forme flottante de départ pour sports nautiques qui était envisagé dans la baie de la 220 du lac Bowker, a été abandonné par ses promoteurs, ce qui réjouit certains des 240 riverains qui craignaient pour leur quiétude.

Réuni en assemblée spéciale, le conseil d'administration de l'Association de nautisme, pêche et protection du lac Bowker a motivé sa décision de mettre un terme à ce projet de plate-forme pour des raisons techniques, économiques, sécuritaires, et de nuisance éventuelle par le bruit.

Selon le vice-président de l'Association, Christian Girouard, il aurait fallu réduire la taille de la plate-forme qui était envisagée à 75 mètres de la rive. Aussi, il parle d'un «accroissement excessif des coûts relativement aux disponibilités de l'Association et à la capacité de support des commanditaires».

Enfin, il mentionne l'irritant qu'aurait constitué pour les riverains immédiats le clignotement de nuit d'une balise installée à proximité, tout comme l'irritant

éventuel du bruit qu'aurait créé un tel lieu de rassemblement sur l'eau.

L'Association rappelle par ailleurs qu'elle n'est «aucunement partenaire dans le projet de tracé de ski nautique dont un promoteur prévoit l'installation à l'extrémité nord-est du lac».

### Réaction

Riverain de ce lac qui fait un peu plus de six kilomètres de longueur sur moins d'un kilomètre de largeur, Pierre Dépôt se réjouit de la décision qui a été prise, dans un souci de calme et aussi de préservation de la limpidité de l'eau en évitant son brassage par les embarcations motorisées.

«Je suis très heureux de ça. La priorité est la quiétude des riverains. C'était un projet de plusieurs nuisances». La plate-forme proposée à 75 mètres de la rive était trop grande, à 18 mètres carrés, souligne-t-il, et on ne peut pas installer de plate-forme à plus de 30 mètres de la rive.

À ceux qui tiennent à faire du ski nautique ou du wakeboard, «on suggère de partir à l'extérieur de la baie, plus loin», puisque la limite de vitesse permise est trop basse au bord de l'eau. «L'idéal serait d'interdire le wakeboard», ajoute M. Dépôt. «Une municipalité peut légiférer pour interdire l'accès au lac avec des embarcations motorisées à l'intention des locataires de moins de 30 jours.»

«Maintenant, il reste encore la problématique du projet de parcours de ski nautique à l'autre bout du lac. On espère que Raphaël Trottier va abandonner son projet.»